

F1
B 26506 ex 1
MICRO - ETAT - NATION
M P163
ET
SOCIETE EN GAMBIE

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 26506 ex 1

Cpte : B

29.6.89

Ebrima SALL

Département "Société, Développement, Urbanisation"

AXE 2 "REALITES ET STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT"

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 13

AOÛT 1988

SALL Ebrima

MICRO-ETAT-NATION ET SOCIETE EN GAMBIE

S'il y a un pays (africain) à propos duquel l'on a souvent exprimé des doutes quant à sa viabilité, c'est la Gambie, tellement cette "enclave au flanc de l'Afrique" est "étrange"¹. En effet, par sa superficie (11 295 km²), sa forme élancée, sa situation géographique ("comme une cachouète dans le ventre du Sénégal", peut-on parfois lire dans la presse), sa population (745 000 habitants en 1985) et par le caractère un peu trop artificiel (au départ, tout au moins), de ses frontières qui ne sont devenues définitives qu'à partir de 1904, la Gambie est non seulement l'expression même des "bizarreries de la colonisation"² de l'Afrique, mais aussi une incarnation de l'essentiel de ce qui caractérise les micro-états.

La Grande-Bretagne elle-même a longtemps hésité avant de se décider de garder la Gambie comme sa colonie, étant tout à fait disposée à négocier l'échange de la Gambie contre d'autres territoires dépendant de la France (comme le Gabon ou la Côte d'Ivoire). Et lorsque la vague des décolonisations s'approcha des "rives" de la Gambie, la Grande-Bretagne, au nom des futurs dirigeants de la Gambie, demanda, conjointement avec le Sénégal, aux Nations-Unies d'assister les Gambiens et les Sénégalais et en Gambie, la commission d'experts de l'ONU est formelle dans ses recommandations : "une fédération avec, au moins au départ, une limitation des pouvoirs fédéraux au minimum nécessaire sera peut être le but le plus logique et le plus efficace comme première étape, la laissant se développer au fur et à mesure que les circonstances et l'habitude grandissante de coopérer le permettent et le nécessitent"³.

Mais les Gambiens choisirent l'indépendance en 1965 ; un choix qui a inspiré bien des pessimismes, tellement cette "nation" qui faisait ainsi son entrée sur la scène internationale semblait "improbable"⁴ à beaucoup de gens ; mais un choix qui n'a pratiquement pas changé depuis, malgré toutes les péripéties auxquelles la Gambie, comme d'autres micro-états, a été et est encore confrontée.

1 George FRELASTRE : "La République de Gambie, étrange enclave au flanc de l'Afrique", ici Le mois en Afrique, Vol.16, n°190-191, oct-nov. 81.

2 Hubert DESCHAMPS, le Sénégal et la Gambie, PUF, 1975.

3 REPORT ON THE ALTERNATIVES FOR ASSOCIATION BETWEEN THE GAMBIA AND SENEGAL, Sessional Paper n°13 of 1964, p 90.

4 Berkeley RICE : ENTER GAMBIA, THE BIRTH OF IMPROBABLE NATION.

Et c'est précisément là que se situe , ce qu'a pu être qualifié de "paradoxal" dans l'existence des "petits Etats"⁵ ; un paradoxe qui semble s'expliquer par des raisons que "la raison" ne peut expliquer que difficilement. Car le maintien de micro-états indépendants dans un monde si complexe, qui ressemble à une jungle dont les maîtres sont les superpuissances et les multinationales a, en effet, quelque chose de déroutant et d'impressant à la fois.

Et si l'on parle des micro-états en termes d'Etats "lilliputiens", c'est bien parce qu'une vue d'ensemble des structures et rapports politiques et économiques internationaux fait penser au roman de Johnathan SWIFT : *Gulliver's Travels*. A tel point, d'ailleurs, que l'on a pu intituler un livre sur la politique étrangère des Etats-Unis : *Gulliver's Travels, or the setting of American Foreign Policy*.⁶

Or, les facteurs qui ont empêché et empêchent jusqu'à présent une intégration effective de la Gambie dans un ensemble socio-économique et politique plus grand ressemblent étrangement à ceux qui maintiennent bien d'autres micro-états en existence et à ceux qui poussent à la naissance de nouveaux micro-états indépendants. Donc sans aller jusqu'à en conclure que le problème de la viabilité des micro-états est "hors de propos" ("irrelevant")⁷, on peut tout de même dire qu'il convient peut être de le reposer dans des termes plus appropriés, et de reposer, par-là même le problème des micro-états du Tiers-Monde, et ceux de l'Afrique en particulier. C'est ce que nos essayons de faire à partir du cas de la Gambie : quels sont les rapports entre la dimension territoriale et démographique, d'un côté, et les structures sociales, économiques et politiques ainsi que la place, le rôle et le comportement au niveau international d'un pays, de l'autre. Dans quelle mesure la "petitesse" à-t-elle permis ou pas une consolidation des frontières de la Gambie et quels sont les problèmes que posent celles-ci au développement et à l'indépendance de la Gambie. Cependant, répondre à ces questions, c'est également passer en revue un certain nombre de concepts, tels que ceux de "Nation", "frontière", "viabilité", "développement", etc, ainsi que le discours très souvent rationaliste, évolutionniste ou européen-centriste qui les porte. Notre objectif est de ne pas en rester à une approche des micro-états vus de l'extérieur, mais d'arriver à avoir une approche plus globale qui comporterait la représentation que les micro-états se font d'eux-mêmes et de leurs problèmes ; et ce, non seulement dans les discours "officiels" ou dans celui de l'élite politique, mais aussi dans les non dits etc.

* *
*

⁵ George ABOTT, "Small States". The Paradox of their existence", in P.SELWYN (ed) : *Development Policy in Small Countries*, Croon Helm, London, 1975.

⁶ STANLEY HOFFMANN : *Gulliver's Troubles, or the setting of America Foreign Policy*;

⁷ G. ABOTT : op. cit.

Le premier problème qui se pose c'est celui de la définition du "petit-état", du "micro" ou "mini"-état : à partir de quels seuils peut-on dire que tel Etat (dans le sens de pays) ou telle "nation" est "petite" ou "très petite" au point de pouvoir parler de "micro-" ou "mini-" Etat ? Où s'arrête le "petit" et où commence le "micro" ou "mini" ? "Quelle est la dimension convenable pour un pays ?"⁸ Question difficile, s'il en est.

Ce sont généralement des seuils démographiques qui sont utilisés de façon quelque peu arbitraire et dans une vision plus ou moins statique, pour définir le micro-état. D'autres définitions intègrent aussi le critère de la superficie du pays en question. Cependant, peu nombreux sont les auteurs qui font la distinction entre les "petits-" et les "micro-" Etats.

L'expérience de la Ligue des Nations (L.D.N.) et , plus tard, celle de l'O.N.U. , montrent bien les difficultés d'ordre politique et économique auxquelles l'on se heurte en essayant de déterminer les critères universels de définition des micro-états.⁹ L'ex-Secrétaire Général de l'O.N.U., Mr U.THANT, définissait dans un discours les Micro-ETATS comme "des entités qui sont exceptionnellement petites en superficie, population et ressources humaines et économiques, et qui sont maintenant en train d'émerger comme des Etats indépendants".¹⁰

Cette définition qui fait appel à un ensemble de critères partiels est une des plus complète. Cependant son caractère opérationnel est limité par son manque de précision : à partir de quel seuil peut-on parler des "ressources humaines et économiques" ou de "superficie" " exceptionnellement petites". Il semble que l'"exceptionnel" commence ou s'arrête en fonction des critères que l'on privilégie conformément à ce que l'on considère comme étant indispensable à la viabilité d'une nation ou d'un Etat. Ainsi, le chiffre de la population retenu est souvent fonction de ce que l'on considère comme étant nécessaire pour qu'il y ait un marché qui permet un certain type d'unités de production jugé indispensable pour le développement économique.¹¹

La question que l'on pourrait alors poser c'est celle de savoir qui décide de la grandeur ou de la petitesse d'une nation ou d'un pays. En effet, rares sont les cas où les populations d'un pays s'estiment elles-mêmes trop peu nombreuses pour être une nation indépendante. Et lorsque partant des critères censés être "objectifs" l'on qualifie une nation de "trop petite" les conséquences que cela entraîne pour celle-ci sont

8 E.F. SCHUMACHER, *Small is Beautiful*, une société à la mesure de l'homme, Seuil, 1980, p : 66.

9 UNITAR, *Small States and Territories : Status and Problems*, Arno. Press, 1971.

10 M.ARMAND-PREVOST, *UN MICRO-ETAT : LA GAMBIE*, thèse droit, Bordeaux, 1970, p 7.

UNITAT, op. cit., p : 122.

11 Le Problème des micro-etats insulaires est un peu différent, voir par exemple, F.DOUMENGUE : "Les Iles et micro-états insulaires", HERODOTE, n°37/38, 1985.

très importantes ; car le seul mode d'existence internationale d'un peuple qui est sa participation dans les instances internationales et sa reconnaissance par d'autres Etats, peut en souffrir. Ainsi, la candidature de l'Islande à la S.D.N. en 1920 n'a pas été retenue ; et ce n'est plus tard que "les Nations-Unies ouvraient la porte à de petites entités nationales fondées sur l'originalité insulaire". Ceci était du reste " le vrai tournant novateur, qu'allait créer une nouvelle classe d'Etats insulaires sur la scène internationale , (qui) fut pris en réalité avec l'admission de l'Islande comme membre à part entière de l'O.N.U. le 19 décembre 1946"¹². Mais la prolifération des micro-états (notamment insulaires) qui a suivi cette ouverture de l'ONU à ces Etats fut telle que Mr U THANT a tenu à souligner la nécessité de faire une distinction entre l'accès à l'auto-détermination des nations et leur admission à l'ONU¹³ ; tout comme lors des débats sur l'admission de Malte (1964) et des Maldives (septembre 1965) des craintes furent exprimées "par les représentants de la France et des Etats-Unis mettant en garde contre une prolifération incontrôlée d'Etats dépourvus des capacités de s'assurer une existence réellement indépendante"¹⁴.

C'est que l'indépendance et l'existence au niveau international n'a pas que des bénéfices, elle a également des coûts. Car l'indépendance n'a pas qu'une dimension politique, elle a également une dimension économique, telle que la prise en charge de ses propres frais budgétaires, de ses dépenses de développement et d'amélioration du niveau de vie de sa population, ainsi que des frais de participation dans des organismes et institutions internationales. Il y a également des considérations militaires qui interviennent .Mais puisque ce sont les notions qui aspirent à l'indépendance qui vont devoir, en principe assurer ces charges, il convient de voir également dans la définition des micro-états comment ces nations conçoient leurs dimensions et qu'est-ce qui fait que malgré les coûts que comporte l'indépendance, celle-ci est généralement préférée à la dépendance.

Certains territoires très petits, dépendants ou colonisés, qui avaient le choix entre l'indépendance totale ou une forme d'association ou d'intégration avec des grands pays avoisinants, ont cependant choisi l'association avec les pays plus grands, "s'estimant probablement moins capables d'une existence indépendante que ne le sont les populations des territoires plus grands"¹⁵. qui avaient, pour leur part, choisi l'indépendance.

"Il apparaît donc qu'il existe au seuil au-delà duquel les peuples perçoient l'indépendance comme la seule forme convenable d'existence politique mais en dessous duquel ils seraient prêts à trouver d'autres solutions"¹⁶. Cependant, comme le montre l'étude de l'UNITAR, le choix de l'indépendance

12 F. DOUMENGUE, op. cit.

13 ARMAND-PREVOST, op. cit.

14 F. DOUMENGUE, op. cit.

15 UNITAR, op. cit. p : 196

16 UNITAR, op. cit. p : 196

ou d'autres solutions (même lorsque l'on est "en dessous du seuil") ne semble pas être vraiment lié à la dimension. Ce problème s'était d'ailleurs posé au RDA (Rassemblement Démocratique Africain).

D'autres micro-états, même indépendants ont toutefois parfois mis en avant leur "petitesse" afin d'obtenir de l'ONU une réduction de leurs cotisations ; ce fut le cas de la Gambie en 1967 ; la Gambie réussira en outre à obtenir de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) une réduction de sa cotisation annuelle de 30 000 à 4 000 livres sterling. Le Costa Rica s'est retiré de la S.D.N. en 1925 car il avait estimé la contribution annuelle au budget de l'organisation trop onéreuse. Ceci semble donner plus de poids aux arguments de ceux qui expriment des doutes, comme nous le verrons ci-dessous, sur la viabilité des micro-états. Mais ces arguments s'accommodent mal avec ce qui semble animer ces micro-états eux-mêmes : le souci et le désir d'exister politiquement. Or, l'Etat-nation est apparu comme la seule forme d'existence politique au niveau international à l'heure actuelle. Et les mouvements de lutte pour la décolonisation de l'Afrique, partagés au départ entre différents types de pan-africanismes aboutiront pratiquement tous à la création ou, peut-être plus exactement, à des tentatives de création et de consolidation d'Etats-nations et de "micro"-etat-nations indépendants à l'image de ceux de l'Europe.

L'histoire de la Gambie est, de ce point de vue, assez parlante.

La région de la Séné-Gambie (qui va du sud du fleuve Gambie jusqu'au fleuve Sénégal au nord), malgré son hétérogénéité linguistique, ethnique et sociale, était peuplée, avant la colonisation comme après celle-ci, par les mêmes ethnies et les langues qui y sont parlées sont les mêmes. "Mais la longue influence de deux systèmes coloniaux tout à fait différents, le système britannique et le système français, a créé une divergence en matières administrative, culturelle et économique par certains aspects, qui devient de plus en plus prononcée au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale et au fur et à mesure que l'on se rapproche des centres plus grands de population et du monde des affaires. Ces différences et indentités séparées qui se sont produites constituent les obstacles les plus importants à une association plus proche et sont, dans une certaine mesure, aggravées par la différence considérable de taille entre les deux pays (...) le Sénégal a 19 fois la superficie et 10 fois la population de la Gambie."¹⁷

En effet, les négociations entre le Grande-Bretagne et la France portant sur la Gambie ont échoué, (notamment en 1870) parce que ces deux pays n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur le territoire à échanger contre la Gambie. Mais aussi parce qu'une pétition adressée par des notables, des hommes d'affaires et certains membres de l'élite gambienne au Roi d'Angleterre s'y opposait formellement ; entre autres ils préféraient leur identité d'anglophones à celle qu'allait leur conférer l'appartenance à l'empire français.

Plus tard, lorsque le National Congress of British West Africa (NCBWA) commençait à formuler des revendications qui enclencheront par la suite la lutte ouverte et consciente pour l'indépendance, il n'en insistait pas moins sur son appartenance à l'Empire britannique¹⁸ ; tout comme le RDA le fera plus tard par rapport à la France.¹⁹

Aussi bien la majorité P.P.P. (People's Progressive Party) au parlement que l'opposition U.P. (United Party) et G.C.P. (Gambia Congress Party) tenaient à ce que la Gambie soit d'abord indépendante avant que des négociations soient engagées avec le Sénégal en vue d'une association quelconque entre les deux pays. Le U.P. qui semblait être le premier à épouser l'idée d'Union avec le Sénégal lorsqu'il détenait la majorité au Parlement avant 1962, y est devenu carrément hostile lorsqu'il est entré dans l'opposition. "Ce qui semble troubler la plupart des gens c'est l'aspect économique de l'affaire, et ceci est essentiellement ou entièrement responsable des attitudes politiques qu'ils adoptent. Ils craignent de perdre leur positions établies, qu'ils ne puissent plus jouir directement ou indirectement de règles très libérales d'importations, ou que certains marchés internes et externes ne leur soient plus ouverts (...). En plus de ces scepticismes (...) il y en a d'autres (...) telle que la peur exprimée de devoir abandonner un mode de vie auquel ils se sont habitués et de perdre les avantages multiples qu'un lien étroit avec le Royaume-Uni leur a apporté."²⁰ Pourtant, l'U.P. s'opposera systématiquement à ce que la Gambie prenne une plus grande distance vis-à-vis de la Monarchie britannique en devenant une République ; mais le P.P.P. aussi qui a remporté la bataille pour une République en 1970, gardera toujours l'essentiel de la Constitution directement inspiré du système politique britannique.

Ainsi, c'est la Colonisation, qui n'avait nullement comme objectif de créer des Etats-nations indépendants, qui a enclenché la dynamique qui a abouti à la création d'Etat-nations et de micro-etats-nations. Cette dialectique trouve son expression la plus manifeste dans l'OUA qui se fixe comme objectif la réalisation de l'unité africaine mais qui en même temps pose comme principe le respect et l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Car ces frontières sont précisément la principale base de légitimité des Etats Africains, malgré leur caractère artificiel au départ, et malgré le fait que ces frontières-

18 J.A. LAN Pan-Africanism and Nationalism in West-Africa, 1900-1945, A study in Ideology and Social Classes, Oxford, Clarendon Press, 1973.

19 Aujourd'hui l'Afrique, n°34, 1987 : "le RDA".

20 Report on the alternatives for Association..., op. cit. p : 21-22.

lignes sont doublement étrangères aux populations africaines : dans leurs origines (elles sont "le fruit d'une Europe conflictuelle")²¹ et dans leurs significations.²²

Donc la Gambie, lorsqu'elle faisait son entrée sur la scène internationale en 1965, trainait avec elle non seulement sa petitesse, mais également toutes les difficultés qui découlaient de la colonisation et du découpage colonial : ses frontières n'étaient pas seulement étroites ; elles n'étaient pas seulement artificielles ; elles réunissaient et stabilisaient sur un même territoire un ensemble d'éthnies différentes, avec une économie extravertie à modes de production multiples. Le résultat de cette situation c'est une lutte sans répit entre forces centrifuges et force centripètes dans un espace restreint et dans un environnement international apparemment bien défavorable.

Entre ceux face aux micro-états, qui disent d'un côté que "Small is beautiful", et, de l'autre, ceux qui disent que "small is difficult", voire "impossible".²³, la Gambie se rapprochera progressivement des premiers. C'est le concept de viabilité qui est souvent utilisé dans ce débat ; concept qui n'est lui-même souvent mis en discussion que par les quelques défenseurs de l'idée de la viabilité des micro-états.²⁴

Tous les efforts des dirigeants gambiens, depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1965, seront destinés non seulement à résoudre les problèmes liés à la construction d'un Etat-Nation en Afrique, mais aussi à prouver, en quelque sorte, à la communauté internationale des Etats que la Gambie peut bien exister en tant qu'Etat indépendant. Comme s'il s'agissait pour eux de "se prouver" et de prouver à la Communauté Internationale leur aptitude à relever le défi du développement. En même temps, il s'agissait de "convaincre" le peuple gambien qu'ils pouvaient bien y arriver, et que si problèmes il y avait encore, c'est à cause de la crise, de la sécheresse ou même de la communauté internationale qui n'assure pas pleinement ses responsabilités vis-à-vis de la "petite" Gambie.

Dans ces tentatives de construire un Etat-Nation sur le modèle de l'Occident européen, l'objectif de notre étude est de voir dans quelle mesure cette tâche a été facilitée ou rendue difficile par la dimension restreinte du territoire et de la population. Le rapport des experts de l'ONU sur les types d'association possibles avec le Sénégal souligne, nous l'avons vu, la disparité des deux pays comme facteur à ne pas négliger. De la même façon, Arnold HUGHES, dans son étude sur le système

21 Jean CABOT, dans HERODOTE, n°41.

22 Beranrd TALLET, dans Politique Africaine, n°20.

voir également : Asiwasu, dans Présence Africaine, n°127/128.

23 Voir, entre autre, Joël BONNEMAISON, dans "ESPACES ET TERRITOIRES", DEPT. H, ORSTOM, fév. 87.

24 Voir ABOIT ; op. cit. ; SCHUMACHER, op. cit. ; et V.V SVEICS, Small Nation Survival, Political defence in unequal conflicts, Exposition Press, N.Y. 1970.

politique qui prédominait en Gambie jusqu'à l'éclatement de la crise de 1981 (la "démocratie consociationnelle")²⁵, un système qui ne semble bien s'accomoder qu'avec les petits pays, souligne également le rôle (au moins probable) de la petitesse du pays. Le fait que les quatre ethnies numériquement les plus importantes (les Mandingues, les Peuls, les Wollofs et les Soninkés) soient toutes structurées (stratifiées) socialement pratiquement de la même façon a probablement joué et joue un rôle important dans la création d'une identité "nationale gambienne", différente, et plus forte que les identités particulières des différentes ethnies qui sont toutes à cheval sur les frontières avec le Sénégal.

Mais ce sont aussi précisément ces mêmes facteurs qui tendent à favoriser le développement des tendances centrifuges. En effet, comme le souligne le rapport des experts de l'ONU, la politique commerciale de la Gambie vis-à-vis de l'extérieur est très libérale. Cette politique est devenue après l'indépendance un choix conscient de la part de l'Etat gambien, car elle permet des importations massives bon-marché dont l'essentiel ressort du pays vers ses voisins sous forme de contrebande. Ainsi, l'Etat y trouve une bonne source de revenus et les milieux d'affaires y trouvent également leur compte ; le tout est facilité par la porosité des frontières du fait, entre autres que les populations ont mis du temps à les reconnaître pour ce qu'elles sont.²⁶ Des liens étroits se sont développés entre les milieux d'affaires et les milieux politiques, donnent naissance à ce que la presse gambienne appelle une "mafia" qui détient un monopole quasi-exclusif aussi bien de la vie économique que la vie politique du pays. Et pendant ce temps, puisque les exportations d'arachide et le tourisme sont insuffisantes pour couvrir les importations massives, l'Etat gambien a à l'heure actuelle une dette de plus de 2 000 000 000 dolars (à peu près 2 milliards de francs français), et a fini par s'attirer aussi le Fond Monétaire International qu'une certaine "hostilité" de la part de la bourgeoisie sénégalaise qui voit ses efforts d'investissement de développement frustrés par la contrebande venant de la Gambie ; ce qui risque tout bien de compromettre l'indépendance de la Gambie à terme.

25 - A. HUGHES : "From Colonisation to confederation, The Gambian experience of Independence", in COHEN (ed) : African Islands and Enclaves, Sage Publications, 1983.

- HUGHES : "From Green Uprising to National : The People's Progressive Party in the Gambia, 1959-1973", in Canadian Journal of African Studies, vol. 9 n°1, 1975.

- Voir également S; NYANG : "Ten years of Gambia's Independence : A Political Analysis", in Présence Africaine, Vol. 104, 1977.

- S. NYANG : "The Integrative Strategies of Gambian Political Parties", in the Indian Political Science Review, Vol.15, n°2, July 1981.

- J. SENGHORE : "Senegambia the logical basis for Integration" in Africa Quarterly, vol. XXII, n°1.

26 Basil DAVIDSON : "African Nationalism : where do we go from here ?" in West Africa, n°3 621 & 3622, fév. 1987.

En ce qui concerne le développement de la Gambie, les dirigeants gambiens ne considèrent pas la petitesse du pays comme une fatalité. Dans une déclaration rendue publique le 26 octobre 1962, le Gouvernement de JAWARA disait bien "que l'indépendance doit fournir un moyen efficace pour diriger le peuple gambien vers une plus grande prospérité et un bien être plus grand, et que, pour des raisons économiques, la Gambie doit trouver difficile de maintenir cet objectif en tant qu'Etat souverain isolé."

Néanmoins, la responsabilité du développement de la Gambie est déjà placée non seulement sur les épaules des gambiens, mais aussi sur la Communauté Internationale. Le P.P.P. qui a dirigé la lutte pour l'indépendance de la Gambie, écrivait dans son Manifeste de 1960 que : "il est bien significatif que, bien que le Sénégal soit un Etat pleinement indépendant, la France continuera à garantir les prix de l'arachide sénégalaise à un niveau relativement élevé, exactement comme elle le faisait dans le passé. Le Gouvernement britannique a promis une aide budgétaire à la Gambie. Nous pensons sérieusement que le gouvernement de sa Majesté doit aller plus loin et garantir le prix de nos arachides et des "Palm Kernels" à un niveau suffisamment élevé non seulement pour élever le niveau de vie du Peuple Gambien, mais aussi pour stimuler notre économie de façon à ce que le déficit chronique de notre budget annuel puisse disparaître dans quelques années." C'est dire donc que la communauté internationale entretient non seulement des doutes mais aussi des espoirs pour les micro-états quant à leur survies et leur développement. La petitesse s'est du reste avérée avantageuse pour certains de ces Micro-états en ce qui concerne "l'aide" internationale au développement. Le Cap-Vert est un exemple. (Voir Sophie BESSIS, dans le Monde Diplomatique, May 1987).

Est-ce pour quoi le Président JAWARA tient tant à jouer un rôle très important dans la diplomatie internationale (lutte pour les Droits de l'Homme, président de la Commission de la Paix Iran-Irak de la Conférence Islamique etc) ? Les retombées économiques de cet activisme diplomatique sont d'ailleurs importantes, et entretiennent l'optimisme aussi bien que les réticences à une intégration internationale (avec le Sénégal en l'occurrence). En 1975, le Président JAWARA déclarait au Magazine "Africa Magazine" : "Je ne vois pas la solution au problème de la petitesse de nos Etats en Afrique de l'Ouest dans l'union de juste un ou deux Etats, telle que l'union de la Gambie et le Sénégal. Cela ne résoudrait pas le problème. Leurs ressources combinées, leurs marchés combinés, sont encore relativement petits et bien sûr il y aurait de plus grands problèmes politiques et autres problèmes sociaux. Cette situation s'est déjà créée dans des cas comme celui de la Fédération du Mali."

Mais il ne semble pas y avoir chez les dirigeants gambiens de positions cohérentes sur cette question de marché précisément. Car l'on pourrait difficilement dire que la Gambie a le marché ou les ressources qui justifie des projets tel que celui de la Construction, actuellement en cours, d'un centre de télécommunications à Banskul capitale de la Gambie, qui est non

seulement le projet de développement le plus coûteux jusque-là en Gambie, mais qui sera aussi le plus moderne en son genre dans la sous-région !

La solution aux problèmes du marché, du développement, de l'indépendance et des ressources se trouve, pour les pan-Africanistes du temps de Nkrumah et de Cabral, dans l'Unité africaine, non pas seulement des Etats, mais aussi des peuples. Mais l'on a également vu s'effondrer le rêve unitaire de Cabral sous l'éclatement du PAIGC et de l'Union, dans la lutte, des peuples de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert. La question est donc à poser également : le nationalisme est-il plus fort dans sa variante "territoriale", "micro-nationale" que dans sa variante Continentale ? C'est un problème que pratiquement aucun nationalisme "pur" (comme le pan-slavisme) n'a encore réussi à résoudre.

* * *

Le particularisme qui caractérise les sociétés des micro-états semble faciliter la construction d'une identité "nationale" en Gambie, mais on le retrouve dans l'Etat gambien lui-même. Doit-on en conclure que l'Etat des "micro-états" ne peut être que d'un type particulier, et avec des rapports plus "proches" de la Société ? L'objectif déclaré du régime politique de JAWARA c'est la construction d'un Etat universaliste, avec une nation-masse, les deux allant ensemble et aussi indispensable l'un que l'autre au développement. Mais les lois "contre l'enrichissement illicite et autres genre de corruption sont restées lettre morte . A cause de la "mafia" dit-on à Banskul les références à la viabilité se font de plus en plus rare, et les tentatives de "mettre en valeur" le fleuve Gambie en commun avec le Sénégal, la Guinée et la Guinée-Bissau n'avancent que peu. Et l'Union Monétaire et Economique avec le Sénégal se fait attendre...

LISTE DES DIFFERENTS DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Document de travail n° 1,

P. BONNEFOND axe 2 :

"NOTES SENEGALAISES".

- Document de travail n° 2,

A. SID AHMED axe 2 :

"RENTE PETROLIERE : QUELQUES PROBLEMES THEORIQUES"

- Document de travail n°3,

R. DOGNIN axe 1 :

"DES CALEBASSES ET DES VACHES"

- Document de travail n° 4,

L. PERROIS axe 1 :

"ANTHROPOLOGIE ET HISTOIRE : LES ARTS PLASTIQUES DU NORD-OUEST CAMEROUN"

- Document de travail n° 5,

A. MARLIAC axe 1 :

"CHRONOCULTURAL SIGNIFICANCE OF 14 C AND TL DATINGS IN NORTH CAMEROUN IRON AGE SETTLEMENTS CASE REFLEXION UPON THE RELIABILITY OF ABSOLUTE DATING"

- Document de travail n° 6,

H. GODARD axe 3 :

"ATLAS INFORMATISE DE QUITO. PRESENTATION ET PREMIERS RESULTATS"

- Document de travail n° 7,

B. LACOMBE axe 2 :

"STATISTIQUES ET FAMILLES. TAUX ET PROBABILITES D'AGRANDISSEMENT
DES MENAGES ET FAMILLES - TROIS ETUDES" -

- Document de travail n° 8,

J.C. NGUINGUIRI axe 1 :

"TRADITIONS ET COUTUMES FONCIERES DES COMMUNAUTES DU LITTORAL
CONGOLAIS - TROIS ETUDES -"

- Document de travail n° 9,

C. AUBERTIN axe 3 :

"LA TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ILLUSION"

- Document de travail n° 10,

J. GAILLARD axe 2 :

"HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE
COSTARICAINE"

- Document de travail n° 11,

J. GAILLARD axe 2 :

"HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE
THAILANDAISE"

- Document de travail n° 12,

T. SAUVIN axe 2 :

"L'INTRODUCTION DE LA COMPENSATION DANS LES STRATEGIES
INDUSTRIELLES DU TIERS MONDE"

- Document de travail n° 13,

E. SALL axe 2 :

"MICRO - ETAT - NATION ET SOCIETE EN GAMBIE"

- Document de travail n°14,

D. QUILAQUEO axe 2 :

"ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE MAPUCHE DE RIO NEGRO EN ARGENTINE"

- Document de travail n° 15,

O. BOIZO axe 2 :

"ETUDES SUR LE DEVELOPPEMENT IVOIRIENS"

- Document de travail n° 16,

P. PILLON, A. WARD axe 2 :

"GROUPEMENTS D'ELEVAGE AUTOCHTONES DANS LE PACIFIQUE SUD - TROIS ETUDES -"